

**RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES
 BUDGET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU C.E.S.
 EXERCICE 2018**

I – Les grandes lignes des résultats de l'exercice 2017 :

Les orientations du budget 2018 doivent tenir compte du compte administratif de l'exercice 2017, qui dégage un résultat de clôture bénéficiaire au niveau de la section fonctionnement et investissement :

**RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET
 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CES**

	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement 2017	Exécution 2017 dépenses	Exécution 2017 recettes	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Fonctionnement	3070.31 €	-	49 660.17 €	50 062.41 €	402.24 €	3 472.55 €
Investissement	-	0.01 €	-	-	-	0,01 €
TOTAL	3070.31 €	0.01 €	49 660.17 €	50 062.41 €	402.24 €	3 472.56 €

En section de fonctionnement, le résultat courant est déficitaire de 402.24 €.

Le total des dépenses nettes s'élève à 49 660.17 € pour une prévision de 51 825.52 €. Les prévisions au niveau des charges réelles ont été exécutées à 95.82%.

Le total des recettes nettes s'élève à 50 062.41 € pour une prévision à 48 755.21 €. Les prévisions au niveau des recettes réelles ont été exécutées à hauteur de 100%.

Le résultat cumulé qui tient compte des reports excédentaires de l'exercice 2017, est lui-même excédentaire de 3 472.56 €.

II – Les masses du budget 2018

II-1 L'évaluation des principales recettes de fonctionnement

Evolution des recettes réelles de fonctionnement :

Chapitres	CA 2016	CA 2017	Evolution en €	Evolution en %	BP 2018	Evolution en €	Evolution en %
74	51 494,41	50 062,41	-1 432,00	-2,78%	57 879,13	7 816,72	15,61%
TOTAL	51 494,41	50 062,41	-1 432,00	-2,78%	57 879,13	7 816,72	15,61%

Chapitres	BP 2017	BP 2018	Evolution en €	Evolution en %
74	48 755,21	57 879,13	9 123,92	18,71%
TOTAL	48 755,21	57 879,13	9 123,92	18,71%

Chapitre 74 : dotations et subventions

En matière de recettes, la participation des communes est envisagée à la hausse par rapport à 2017 (48 755,21 en 2017). Pour l'exercice 2018, le montant de la participation devrait être de 57 879,13 €, ceci afin d'équilibrer le budget 2018.

II-2 L'évaluation des principales dépenses de fonctionnement

Chapitres	CA 2016	CA 2017	Evolution en €	Evolution en %	BP 2018	Evolution en €	Evolution en %
011	49 067,31	46 774,65	-2 292,66	-4,67%	55 301,68	8 527,03	18,23%
012	2 582,64	2 585,52	2,88	0,11 %	2 600,00	14,48	0,56%
65	200,00	300,00	100,00	50,00%	1 500,00	1 200,00	400,00%
67	0,00	0,00	0,00	0,00%	1 950,00	1 950,00	100,00%
TOTAL	51 849,95	49 660,17	-2 189,78	-4,82%	61 351,68	11 691,51	23,54%

Chapitres	BP 2017	BP 2018	Evolution en €	Evolution en %
011	47 225,52	55 301,68	8 076,16	17,10%
012	2 600,00	2 600,00	0,00	0,00%
65	2 000,00	1 500,00	-500,00	-25,00%
67	0,00	1 950,00	1 950,00	100%
TOTAL	51 825,52	61 351,68	9 526,16	18,38%

Chapitre 11 : les charges à caractère général

Ce poste constitue l'essentiel des dépenses de fonctionnement, soit :

- les dépenses générales liées aux frais d'utilisation du gymnase (tels que les flux, les charges de personnels travaillant au sein du gymnase, les travaux, les achats de matériels,...),
- les interventions du personnel communal de Lésigny mis à disposition du Syndicat afin d'effectuer des ateliers sur le temps du midi avec les collégiens,
- les indemnités au receveur municipal,
- les contrats de dématérialisation des actes du syndicat,
- les actions artistiques et culturelles pour les collégiens,

En dépenses, les prévisions s'élèvent à 61 351,68 €. Pour mémoire, au budget primitif 2017, l'inscription était de 51 825,52 €. Cette année, le budget est en hausse compte tenu des éléments suivants :

- La hausse des dépenses de fonctionnement au chapitre 011, soit un montant de 55 301,68 € qui tient compte de la prise en charge des actions culturelles proposées au collège et la participation des communes pour l'utilisation du gymnase.

Les autres actions antérieures par rapport à l'exercice précédent sont reconduites.

Chapitre 12 : les charges de personnel

Ce poste couvre essentiellement les dépenses liées aux indemnités de secrétariat d'un agent communal.

Les charges prévisionnelles n'augmentent pas en 2018 par rapport à 2017.

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Ce poste prévoit d'inscrire un versement de subventions, essentiellement pour les projets scolaires et les actions éducatives organisés par le collège : voyages scolaires, matériels éducatifs et sportifs, livres pour les récompenses du prix littéraire...

REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2018

Application agréée E. legal/bo.com

70_DE-077-257702001-20180410-03_2018-DE

Ce chapitre est stable par rapport aux années antérieures.

II-3 L'évaluation de la section investissement

Il n'est pas prévu d'investissement en 2018.

Cependant, les dépenses liées aux travaux et achats de matériels sont prévus au chapitre 011, inclus dans la participation des frais d'utilisation du gymnase.

Pour information, en 2017, ces dépenses ont été essentiellement liées à l'achat de matériels pour le gymnase (sèches-mains, escabot télescopique, nouveaux extincteurs), aux travaux de rénovation de la toiture du gymnase et des missions AMO pour cette même réfection de toiture.

Le Syndicat Intercommunal du C.E.S ne dispose d'aucune dette à son passif.